

Maison Départementale de l'Autonomie

- ✓ **ACCUEILLIR**
- ✓ **EVALUER**
- ✓ **ORIENTER**
- ✓ **ACCOMPAGNER**



Maison Départementale de l'Autonomie

ACCUEILLIR | EVALUER | ORIENTER | ACCOMPAGNER

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) est le guichet unique dédié à accompagner :

- les personnes en situation de handicap (enfants et adultes),
- les personnes âgées en perte d'autonomie, dépendantes,
- leurs aidants et leurs familles.

Son objectif est d'apporter à chacun la solution la plus adaptée à sa situation quel que soit son lieu de vie.

La MDA vous accueille au Puy-en-Velay ainsi que sur les territoires via les Maisons Départementales des Solidarités pour vous accompagner au plus près de chez vous. Nos services sont à votre écoute et vous renseignent sur vos droits, vos démarches, vos demandes en cours auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou des services du Département.

La Maison Départementale de l'Autonomie :

- vous assiste pour constituer vos dossiers de demande de prestations,
- vous présente l'ensemble des dispositifs existants (dans le cadre du maintien à domicile ou de l'hébergement en établissement ou en accueil familial) et les prises en charge adaptés à votre situation,
- instruit vos demandes, évalue vos besoins et vous oriente en tenant compte de votre projet de vie,
- vous accompagne en fonction de l'évolution de votre situation.



UNE PRESTATION ADAPTÉE

POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Parcours de scolarisation
- Orientation en établissements et services médico-sociaux
- Carte Mobilité Inclusion (CMI)

POUR LES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP



- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)
- Orientation professionnelle
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Orientation en établissements et services médico-sociaux
- Aide sociale à domicile ou en hébergement
- Carte Mobilité Inclusion (CMI)
- Accueil Familial Adulte (AFA)

POUR LES SÉNIERS EN PERTE D'AUTONOMIE ET DÉPENDANTS



- Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA)
- Aide sociale à domicile ou en hébergement
- Carte Mobilité Inclusion (CMI)
- Accueil Familial Adulte (AFA)

INFOS

Allocations et aides

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) et l'aide sociale à domicile ou en hébergement sont versées par le Département.

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) sont versées par les organismes de prestations familiales (CAF, MSA,...).



Comment retirer vos formulaire ?

- Auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA),
- Auprès des Maisons Départementales des Solidarités (MDS),
- Sur le site internet du Département : www.hauteloire.fr

La Maison Départementale
de l'Autonomie (MDA)
vous accueille au

**78 bis, Avenue Maréchal Foch
43 000 Le PUY-EN-VELAY**

**Ligne téléphonique unique
04 71 07 21 80**

- Fermeture au public le mardi matin -

ou

**près de chez vous
au sein des Maisons Départementales
des Solidarités (MDS)**



Département de la Haute-Loire
Hôtel du département.
1, place Monseigneur de Galard
CS 20310 - 43009 Le Puy en Velay Cedex
www.hauteloire.fr

